



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

November 2012

Madame Rola Yehia remplace Michel Saumur comme gestionnaire national du Bureau Bio-Canada

La FBC fut très heureuse d'apprendre que le poste de gestionnaire national du BBC a été comblé et souhaite la bienvenue à Madame Rola Yelia au nom de l'ensemble des opérateurs du pays, dont les opérations dépendent du travail continu du Bureau Bio-Canada. Davantage d'information à venir.

À vos crayons et claviers!

En tant que producteur biologique, faire valoir votre point de vue et promouvoir la vision biologique est d'une grande importance. Vous êtes invité à commenter les réponses aux questions émises par le Comité d'interprétation des normes, à rappeler à Statistiques Canada les besoins du secteur biologique et à commenter le projet de politique nationale sur la présence en faibles concentrations de cultures génétiquement modifiées dans les importations.

Vos commentaires ont un impact sur le développement du secteur! Voici la description des trois tâches.

Questions et réponses au sujet de la Norme biologique canadienne

Comment doit-on mesurer la zone tampon dans un verger? Le charbon vert peut-il être utilisé en agriculture biologique? Est-ce permis d'utiliser les récoltes des bandes tampons qui entourent les cultures biologiques pour nourrir les animaux en période de conversion?

Une liste de questions et réponses liées à la Norme biologique du Canada fait présentement l'objet d'une période de commentaires publique. Le Comité d'interprétation des normes désire entendre vos commentaires!

[Cliquez ici](#) pour consulter les réponses proposées aux nombreuses questions soulevées par les exploitants au sujet de la Norme nationale sur les Systèmes de production biologique. **La présente période de consultation s'échelonne du 4 octobre au 3 décembre 2012.**

Tous les commentaires relatifs à ces réponses doivent être envoyés à OPR.RPB@inspection.gc.ca

Rappel à Statistiques Canada des besoins du secteur biologique

Il y a actuellement peu de sources de données statistiques sur le secteur biologique canadien. Le [recensement agricole de 2011](#) incluait des données de base mais Statistiques Canada planifie de retirer ces questions relatives à l'agriculture biologique dans le recensement à venir en 2016. Le document de Statistiques Canada qui montre les sections qui seraient coupées – Q 199, 200, 201 (section 35 – page 15) peut être consulté [en cliquant ici](#). Alors, si vous désirez que Statistiques Canada maintienne les questions relatives au secteur biologique, veuillez télécharger et [remplir le formulaire](#) prévu à cette fin. **La date butoir est le 16 novembre..**

La politique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur la présence en faibles quantités (PFQ) de cultures GM de retour en consultation publique.

Agriculture et Agroalimentaire Canada propose une politique pour permettre la présence fortuite d'OGM non approuvés dans les importations canadiennes s'ils sont présents à des taux variant de 0.1% à 0.2% (dépendant de la variété des cultures). La politique de la PFQ s'applique à tous les grains et à tous les produits alimentaires importés, destinés aux humains ou aux animaux, qui contiennent des produits GM en faibles quantités et qui répondent aux critères suivants :

- la culture GM a été approuvée pour son utilisation à des fins alimentaires dans au moins un pays; et
- le Canada a reconnu que l'évaluation de la sécurité qui a été menée dans ce pays concorde avec la Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire du Codex Alimentarius.

La politique **ne s'applique pas** aux situations suivantes :

- semences dont on vise la dispersion dans l'environnement;
- fruits et légumes GM;
- présence de matériel adventice qui est définie, aux fins de la présente Politique, comme la libération non intentionnelle de cultures GM servant à des recherches scientifiques ou affichant un statut préalable à la commercialisation, et qui n'ont pas été autorisées par **quelque pays que ce soit**;
- animaux et microorganismes GM;
- autres produits non alimentaires qui ont été dérivés de l'application de biotechnologies ou, encore, cultures GM qui ont été modifiées pour produire des produits pharmaceutiques ou industriels à base de plantes, à l'exclusion des produits approuvés pour leur utilisation à des fins alimentaires chez l'humain et chez l'animal; et
- cultures GM pour lesquelles on a des raisons de croire que la PFQ pose un risque pour la sécurité des aliments, des aliments du bétail ou de l'environnement.

Les seuils seront fixés de telle sorte qu'ils reflètent les niveaux atteignables de présence non intentionnelle établis d'après les meilleures pratiques de gestion des grains pour chaque type de culture tout en respectant les réalités associées aux systèmes de manutention et de transport des grains en place à travers le monde.

Le secteur biologique n'approuve aucunement la mise en place de cette politique.

La FBC a [pris position](#) et émis un [communiqué de presse](#), le RCAB a affiché [des communiqués](#), les membres de l'industrie de la TRCVPB ont déclaré qu'ils « se méfiaient généralement de la création de valeurs de

tolérance des OGM qui, soupçonnaient-ils, pourraient ensuite être assouplies ». (le bulletin peut être [consulté ici](#))

Pour participer à la consultation d'AAC, cliquez sur le lien suivant : <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1348076201400&lang=fra> La date butoir est le 19 janvier 2013.

Le nouveau Manuel des Intrants biologiques du Québec disponible en ligne

Le répertoire québécois des intrants acceptables en agriculture biologique est maintenant disponible en cliquant sur le lien suivant: http://reseaubio.org/documents/mib_2012-2013.pdf

Le Manuel des intrants biologiques décrit les intrants inclus sur les Listes des substances permises de la Norme biologique canadienne et sa présentation est basée sur les tables des LSP. La description des intrants inclut le nom commercial, la composition, le fournisseur, l'utilisation et le coût, en version française seulement. Mais les anglophones peuvent facilement le consulter.

Le National Organic Program (NOP) met en vigueur les tests obligatoires de résidus de pesticides

À partir du 1er janvier 2013, les organismes de certification devront faire annuellement des tests sur un minimum de 5% des opérations qu'ils certifient

Les organismes de certification peuvent procéder à des tests sur les fermes et chez les transformateurs de l'ensemble des États-Unis et à travers le monde pour détecter les substances et méthodes interdites, en incluant les pesticides interdits, l'arsenic ou les autres métaux contaminants, les OGM, les hormones synthétiques et antibiotiques, en excluant la production de pommes et de poires sous régie biologique du programme de l'USDA.

Les produits biologiques canadiens exportés aux États-Unis pourraient être soumis à ces tests. Le NOP a publié la liste des [pesticides interdits](#). L'annonce peut être [consultée ici](#).

Les archives de la FBC plus faciles à consulter

Le site Web de la FBC a été mis à jour pour inclure l'item [Communication](#) qui comprend les articles, rapports, témoignages au Comité AGRI, films et affiches. Bonne visite!

Un film révélateur de 3 minutes à voir

Vous n'avez besoin que de quelques minutes de votre précieux temps pour voir le film [Message from the Gyre](#) qui vaut un million de mots. À partager!